

Post-Secondary Student Voting Guide



Can I vote?

To vote in a provincial election, you must be:

- 18 years of age or older on election day;
- a Canadian citizen; and
- a resident of Ontario.

Am I on the voters list?

If you are 16 or 17 years old, a Canadian citizen, and a resident of Ontario, you can add yourself to the Ontario Register of Future Voters. If you're on this list, you will automatically be added to the voters list once you turn 18, which means you will be ready to vote as soon as the next provincial or municipal election is called. You can check, update or add your information at RegisterToVoteON.ca.

Which address do I use to get on the voters list and vote?

If you live in two places—one while attending school and another while not in school—you will need to select which address you consider to be your home address when registering. You can check, update or add your information at RegisterToVoteON.ca.

Can I also get on the voters list for municipal elections?

Yes, you can get on the voters list for provincial and municipal elections, all in one place.

Visit RegisterToVoteON.ca to check, update or add your information to the voters list for provincial, municipal, district social services administration board (DSSAB), and school board elections.



Where do I vote in a provincial election?

If you are studying in Ontario but living away from home, you can vote in the electoral district of one of the following:

- Your permanent home address
- Your address while attending school

If you are studying outside Ontario, you can vote in one of the following ways:

- [By mail](#)
- By adding yourself to the [Register of Absentee Voters](#)

Being on the Register of Absentee Voters means that you will automatically be sent a [voting kit](#) to vote by mail when an election is called in your electoral district.

During a provincial election, you can find information about when, where and how to vote at voterinformationservice.elections.on.ca.

Which ID do I need to vote in a provincial election?

If you are on the voters list, you will receive a voter information card (VIC) in the mail that you must bring with you, along with one piece of ID showing your name when you go to vote.

You can still vote if you do not receive a VIC, but you must bring one piece of ID showing both your name and home address when you go to vote.

Accepted ID includes an Ontario driver's licence, phone bill, student card, or school transcript, any of which can be shown on a mobile device.

Find more examples of accepted ID at elections.on.ca/IDtovote.

How do I vote by mail in a provincial election?

Submit an application, including ID showing both your name and home address in Ontario. Please note that the ID to apply to vote by mail is different from the ID to vote in person. Find a list of accepted ID at elections.on.ca/IDvotebymail.

If you are studying outside Ontario, you can add yourself to the Register of Absentee Voters to receive a voting kit once an election is called in the electoral district in which you are on the voters list.

Guide sur le vote à l'intention des étudiant(e)s de niveau postsecondaire



Puis-je voter ?

Pour pouvoir voter lors d'une élection provinciale, vous devez remplir les conditions suivantes :

- avoir 18 ans ou plus le jour du scrutin
- avoir la citoyenneté canadienne
- résider en Ontario



Suis-je sur la liste des électeurs ?

Si vous avez 16 ou 17 ans, que vous avez la citoyenneté canadienne et que vous résidez en Ontario, vous pouvez vous inscrire au Registre ontarien des futurs votants. Ainsi, à votre 18^e anniversaire, vous serez automatiquement inscrit(e) sur la liste des électeurs. Vous pourrez donc voter dès qu'une élection provinciale ou municipale sera déclenchée. Pour vérifier, mettre à jour ou ajouter vos renseignements, rendez-vous sur [InscriptionVoteON.ca](#).



Quelle adresse dois-je utiliser pour m'inscrire sur la liste des électeurs et voter ?

Si vous vivez à deux endroits différents – l'un pendant vos études et l'autre en dehors de vos études – vous devrez choisir l'adresse que vous considérez comme votre domicile au moment de l'inscription. Pour vérifier, mettre à jour ou ajouter vos renseignements, rendez-vous sur [InscriptionVoteON.ca](#).



Puis-je également m'inscrire sur la liste des électeurs pour voter lors des élections municipales ?

Oui, vous pouvez vous inscrire pour les élections provinciales et municipales, et ce, au même endroit. Rendez-vous sur [InscriptionVoteON.ca](#) pour vérifier, mettre à jour ou ajouter votre nom et vos renseignements sur la liste des électeurs en vue des élections provinciales, des élections municipales, des élections des conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) et des élections des conseillers et conseillères scolaires.



Où voter lors d'une élection provinciale ?

Si vous étudiez en Ontario mais vivez loin de votre domicile, vous pouvez voter dans la circonscription électorale :

- soit de votre domicile permanent
- soit de l'adresse où vous résidez pendant vos études

Si vous étudiez en dehors de l'Ontario, vous pouvez voter :

- soit [par la poste](#)
- soit en vous inscrivant au [Registre des électeurs absents](#)

Si votre nom figure au Registre des électeurs absents, vous recevrez automatiquement une [trousse de vote](#) par la poste dès qu'une élection sera déclenchée dans votre circonscription électorale.

Pour savoir où, quand et comment voter lors d'une élection provinciale, rendez-vous sur [servicesauxelecteurs.elections.on.ca](#).



De quelle pièce d'identité ai-je besoin pour voter lors d'une élection provinciale ?

Si vous êtes sur la liste des électeurs, vous recevrez par la poste une carte d'information de l'électeur. Au moment de voter, vous devrez présenter cette carte ainsi qu'une pièce d'identité sur laquelle figure votre nom.

Si vous n'avez pas cette carte, vous pouvez quand même voter. Toutefois, au moment de voter, vous devrez présenter une pièce d'identité sur laquelle figurent à la fois votre nom et votre adresse personnelle.

Sont notamment acceptés les permis de conduire de l'Ontario, les factures de téléphone, les cartes d'étudiant et les relevés de notes, qui peuvent être présentés sur un appareil mobile.

Pour trouver d'autres exemples de pièces d'identité acceptées, rendez-vous sur [elections.on.ca/identification-vote](#).



Comment voter par la poste lors d'une élection provinciale ?

Présentez une demande, accompagnée d'une pièce d'identité comportant votre nom et votre adresse personnelle en Ontario. Veuillez noter que les pièces d'identité pouvant être jointes à une demande de vote par la poste sont différentes de celles pouvant être présentées lorsque vous votez en personne. Pour consulter la liste des pièces d'identité acceptées, rendez-vous sur [elections.on.ca/identification-voteparlaposte](#).

Si vous étudiez en dehors de l'Ontario, vous pouvez vous inscrire au Registre des électeurs absents afin de recevoir une trousse de vote dès qu'une élection sera déclenchée dans la circonscription électorale dont vous dépendez.

